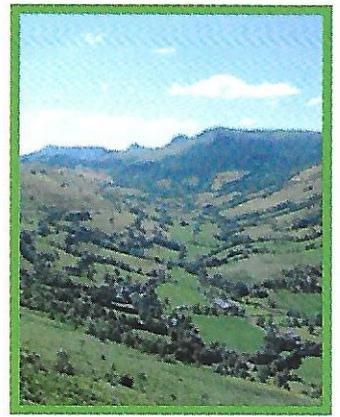


# La Vallée du Mars au fil du temps.....



n° 16

JANVIER 2015

Prix : 2,50 euros <sup>1,00</sup>

## SOMMAIRE

La mobilisation des classes  
1886 à 1919 p 2-3

Les régiments, la vie sur le  
front p 4-5

Les prisonniers p 6-7-8

### La vie à l'arrière

Appel aux femmes p 9

Le ravitaillement p 10-11

Les réfugiés p 12-13

Financement du conflit p 14

L'uniforme des poilus

Les médailles p 15

Comment participer p 16

## EDITORIAL

La Première Guerre mondiale est comme une véritable rupture dans l'histoire familiale. Marquées dans leur chair et psychologiquement, les familles ne ressortent pas indemnes de la guerre.

A l'occasion de la commémoration du **centenaire de la Grande Guerre**, vous trouverez dans ce bulletin quelques modestes bribes de faits et d'histoires familiales reconstitués petit à petit à travers les archives, les témoignages, les articles de journaux...

Pour commémorer le centenaire de la première guerre mondiale, nous organisons une « **grande collecte** » de documents tels que : articles de journaux d'époque, carnets de poilus, correspondances, cartes postales, photographies, tracts, affiches, objets des tranchées... détenus par des familles de la vallée du Mars.

Une **exposition photos** aura lieu pendant 4 jours fin octobre 2015 au Vaulmier avec consultations de documents individuels, intervention de Gilles Vidal et dédicace de son livre « petits soldats dans la grande guerre ».

De nombreux sujets seront abordés : la vie des soldats sur le front, la vie dans la vallée, les prisonniers, l'accueil des réfugiés....

**Nous comptons sur vous**, votre contribution sera précieuse.

Alors partez à l'assaut de vos greniers, fouillez vos vieilles malles, exhumez ces trésors et **contactez nous** (voir dernière page).

Retracer le parcours de nos ancêtres pendant la Grande Guerre, savoir ce qu'ils ont vécu, c'est une manière de leur rendre hommage et d'honorer leur mémoire.

Vous pouvez également intervenir sur le forum du site internet :

[www.valleedumars.com](http://www.valleedumars.com)

(vallée du Mars Hier/Témoignages/centenaire 1914-1918)

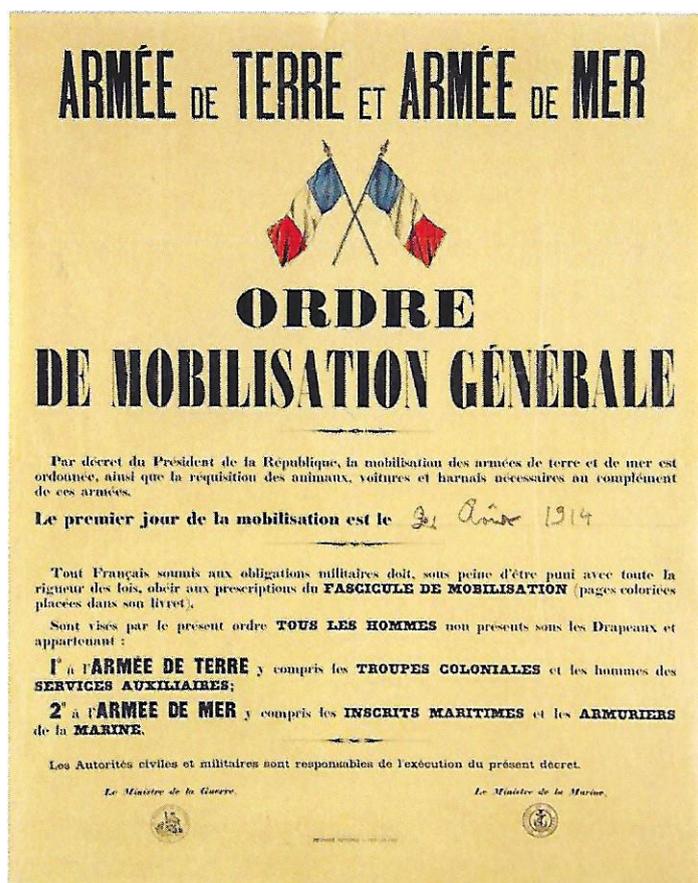
*"Les peuples cessent de vivre quand ils cessent de se souvenir."  
Maréchal Foch*

*Parler de nos ancêtres, c'est les faire revivre.  
Ne rien dire, c'est les oublier !!*

Françoise PICOT  
née FAUCHER

La première guerre mondiale fut d'emblée pour les contemporains, la « **grande guerre** » à cause de la mobilisation générale des hommes (8 millions en France) qui ne put être mise en œuvre et accomplie que par une seconde mobilisation, celle de la population civile qui soutint l'effort de guerre pendant toute la durée du conflit.

Ces deux mobilisations font de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale une guerre de masse.



Le **1er août 1914**, le gouvernement français décrète la **mobilisation générale**.

D'août 1914 à novembre 1918, 33 classes d'âge, soit celles des hommes de 49 ans (classe 1887) à 20 ans (classe 1919) furent mobilisés.

### Tableau de répartition des classes

Armée active : classes 1913 1912 1911

Réserve de l'armée active : classes 1910 1909 1908 1907 1906 1905 1904 1903 1902 1901 1900

Armée territoriale : 1899 1898 1897 1896 1895 1894 1893

Réserve de l'armée territoriale : 1892 1891 1890 1889 1888 1887 1886



### Les classes 1911, 1912 et 1913 :

Ces classes sont alors sous les drapeaux. La classe 1911 attendait sa libération en octobre 1914. Les hommes qui la composent resteront le plus longtemps sous l'uniforme, plus de 6 ans et 10 mois, et une des classes proportionnellement les plus meurtries.

La mobilisation trouve donc ces hommes à la caserne. Ils vont encadrer l'arrivée des réservistes et former la structure des régiments d'active.

### Les classes 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919 :

Pour éviter la pénurie d'hommes, la classe 1914 est rapidement appelée par anticipation, deux mois avant la date prévue.

Ensuite, chaque année fut appelée une classe, mais toujours avec 11 mois d'avance pour la classe 1915 et plus d'un an et demi d'avance pour les classes 1916 à 1919 sur la date théorique d'incorporation. Ainsi, au lieu d'avoir 20 ans au moment de leur incorporation, les recrues n'en avaient que 18 ou 19.

### La mobilisation des classes 1887-1910

Les églises ont sonné le tocsin, le tambour a été joué pour l'annoncer dans certains villages, mais c'est l'affiche qui donnait un caractère officiel à la proclamation de la mobilisation générale

Chaque homme possédait - et gardait précieusement - son livret militaire. A l'intérieur se trouvait le fascicule de mobilisation. C'est grâce à ce document de 4 pages que chaque homme savait exactement quoi faire une fois la mobilisation décrétée.

Le recensement de **tous les mobilisés** pour la guerre de 1914-1918 pour les trois villages de la vallée du Mars est en cours (classes 1886 à 1919).

Tâche très difficile et nécessitant beaucoup de temps aux archives (liste de recrutement, liste de recensements, fichier alphabétique des N° de matricule par classe et enfin les fiches matricules individuelles).

Ces fiches pourront être consultées lors de l'exposition.

**Un petit rappel :**

**la classe d'âge** est l'année durant laquelle l'individu appelé sous les drapeaux a eu ses 20 ans, âge légal du service militaire (un soldat né en 1883 fait partie de la classe 1903).

Une fois leur temps dans **l'armée d'active** achevé, les conscrits deviennent des **réservistes** dont le parcours va se diviser en plusieurs phases successives jusqu'à la fin de leurs obligations militaires. En général, un homme est affecté administrativement à la réserve de l'armée d'active quelques jours après sa libération du service actif.

**La réserve de l'armée d'active :**

Une fois son service actif achevé, la recrue quitte sa caserne et l'armée d'active : il devient un réserviste. C'est-à-dire qu'il peut être appelé en cas de mobilisation pour compléter les effectifs des unités d'active ou pour former une unité de réserve. On dit qu'il est alors dans la réserve de l'armée d'active. *La durée de passage dans cette réserve varie suivant la loi de recrutement.*

**L'armée territoriale :**

Les soldats territoriaux sont théoriquement destinés à des missions plus statiques, moins exposées. Ces hommes composent des régiments spécifiques.

Pendant qu'il est dans **l'armée territoriale**, le réserviste doit faire une courte période d'exercices. Ensuite, il passe dans **la réserve de l'armée territoriale**. Comme pour l'active, cette réserve de l'armée territoriale (ou R.A.T.) est composée des hommes les plus âgés, destinés à compléter les rangs des régiments de territoriaux ou à des fonctions plus éloignées du front

Des affiches étaient placardées tous les ans dans les communes. Elles informaient la population des périodes d'exercices et autres obligations, donnaient la répartition des classes valable du 1er octobre de l'année au 30 septembre de l'année suivante. La presse relayait également les informations. Ainsi, chacun connaissait les obligations auxquelles sa classe était assujettie.

**Le cas des réformés** : ce sont des soldats souffrant d'un problème de santé les empêchant de participer au service actif. Ils ne sont pas mobilisés le 2 août 1914, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne participent pas au conflit. Les pertes importantes d'août et septembre 1914 et cette guerre qui va être plus longue que prévue, va faire que ces hommes jugés initialement impropres au service armé vont pouvoir se retrouver sur le front.

**Le cas des exemptés**

Causes d'exemption : Défaut de taille, infirmités, fils ou petits fils uniques, aîné de veuve, de père aveugle, ou septuagénaire, aîné de deux frères du même tirage, frère mort en service ou réformé, aîné d'orphelins.

**Le cas des ajournés** : Ils ont suivi un autre parcours que celui des exemptés et réformés. Mais avec un résultat identique : parfois de multiples passages devant le conseil de révision. Ils passaient devant le conseil de révision à chaque appel d'une nouvelle classe car en tant qu'ajourné, on vérifiait chaque année si le motif d'ajournement était toujours valable. Certains ont donc pu passer 5 fois devant un tel conseil pendant la seule durée de la guerre.

**Les services auxiliaires** : Les hommes affectés au service auxiliaire n'avaient pas la constitution physique pour suivre un entraînement aux armes. Donc après avoir appris quelques rudiments de l'utilisation des armes, ils étaient affectés dans des bureaux et des tâches administratives.

Les hommes affectés au service auxiliaire pouvaient faire la demande de passer dans le service actif. Il fallait tout de même passer devant la commission de réforme.

**Extraits du compte-rendu de la conférence du 3/08/2014 à Salers :  
« le pays de Salers se souvient de ses poilus » Bernard DEVEZ (conférencier)**

C'est donc bien une génération de jeunes qui est largement décimée plongeant des familles dans le deuil et dans la misère.

Il est rappelé que l'énorme majorité de ces soldats servaient dans l'**infanterie**, l'arme la plus exposée avec les conditions de vie difficiles dans la boue et le danger permanent des tranchées. Très peu de gradés parmi eux, c'était pour l'essentiel de simples soldats, des fantassins de base. C'était des paysans passés en quelques jours du champ de blé au champ de bataille, des petits artisans, mais aussi des instituteurs, des prêtres, des clercs de notaires... des gens ordinaires.

Un tiers d'entre eux servaient dans les régiments tenant garnison dans la région (principalement aux **139 et 339<sup>ème</sup> régiment d'infanterie d'Aurillac** aux **92 et 292<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Clermont-Ferrand**), les deux tiers se sont trouvés au fil de la guerre éparpillés dans **146 régiments différents** y compris des régiments coloniaux (zouaves, tirailleurs).

Puis le conférencier a évoqué les dates, les circonstances et les lieux du sacrifice de nos soldats. Les lieux où ils sont tombés balisent la totalité du front occidental, de la frontière Suisse à la mer du Nord et 10% d'entre eux sont tombés sur des fronts extérieurs (Grèce, Serbie, Albanie, Italie) et plusieurs sont décédés, prisonniers en Allemagne.

Il faut souligner que pour un soldat tué, il y avait 4 à 5 blessés, tous ceux qui revinrent au pays avec des blessures de guerre, des amputations, les « gueules cassées » mais aussi tous ceux qui furent commotionnés à vie et qui furent incapables de reprendre une « vie normale ».

Cette guerre aura décimé bien plus que les noms qui figurent sur nos monuments aux morts.



Dès l'échec de la guerre de mouvement, les deux armées s'enterrent dans un vaste réseau de tranchées qui courent sur plus de 800 kilomètres du front occidental. Hautes de 2 à 2,5 mètres, reliées entre elles par des boyaux, elles deviennent le lieu de vie des poilus. Elles sont séparées des tranchées adverses par des millions de kilomètres de barbelé. Avec la pluie et la boue, elles deviennent rapidement d'immenses borbiers.

Pendant la Grande Guerre, le front peut être comparé à une machine boulimique qu'il faut sans cesse alimenter, aussi bien en hommes qu'en marchandises (vivres, eau, carburant), et qu'en armes et munitions en provenance de l'arrière.

La nourriture est l'une des premières préoccupations des combattants, un problème quotidien et essentiel. Les cuisines sont à l'arrière. On désigne donc un soldat dans chaque compagnie pour la corvée de ravitaillement.

Les hommes partent avec des bidons jusqu'aux cuisines régimentaires et reviennent les livrer en première ligne. La nourriture est froide quand elle arrive. Les combattants sont en général assez mal nourris lorsqu'ils sont dans les tranchées. La ration est de 750 g de pain ou 700 g de biscuits, 500 g de viande, 100 g de légumes secs, du sel, du poivre et du sucre. Les repas sont souvent arrosés de vin dont chaque ration est souvent importante. En Hiver, c'est le vin chaud épicé. Mais la nourriture principale reste le pain.

Le soldat porte une ration de combat composée de 300g de biscuit dit « pain de guerre » et de 300g de viande de conserve (corned beef). Les soldats ont chacun un bidon de 1 à 2 l d'eau. Pour la purifier, ils jettent une pastille ou la font bouillir. Lors de combats intenses, le ravitaillement en eau est mal assuré. La qualité de l'alimentation joue aussi beaucoup sur le moral des soldats. Les cas de dysenterie et de maladies intestinales sont fréquents.

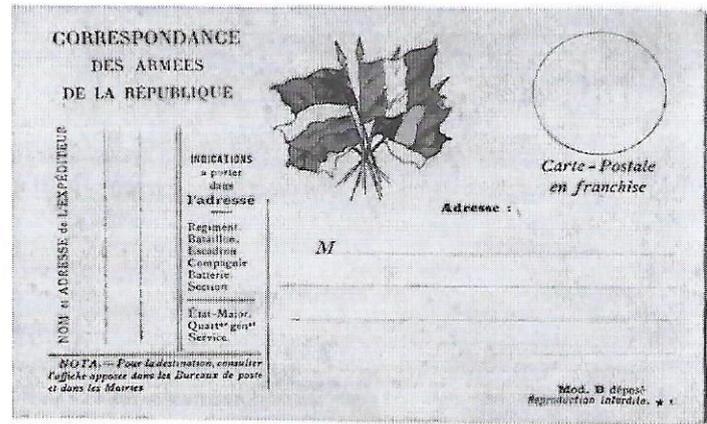
**Il fallait garder des liens malgré la guerre.**

Au front, l'arrivée du **courrier** est attendue avec impatience. Les autorités militaires ont bien compris que les lettres sont indispensables pour le moral des troupes. Une loi a déjà accordé la franchise postale à tous les militaires en campagne jusqu'à la fin des hostilités. C'est un service spécial de l'armée qui gère le courrier. Il est recommandé à chaque mobilisé de fournir avec précision son N° de secteur postal à sa famille. Pour informer et rassurer les leurs, les soldats écrivent tous les deux ou 3 jours. Ils rédigent les courriers dans des conditions difficiles : sur les genoux, avec souvent un simple crayon à papier..

Quant au papier (feuilles, pages de carnets, enveloppes), il n'est pas facile de s'en procurer.

A l'arrière, l'écriture de la lettre au soldat devient dès l'été 1914 un rituel au sein des familles. Les soldats attendent des nouvelles du pays. La correspondance reste ce lien réel et symbolique qui permet aux combattants de suivre le travail scolaire des enfants, de faire des recommandations sur les travaux des champs et aussi d'envisager des projets pour quand la paix viendra.

Surtout la lettre rassure sur la santé des combattants car elle est une preuve de vie. Souvent ces lettres ont été conservées par les familles traversant les générations. Elles constituent aujourd'hui des témoignages exceptionnels de l'expérience de guerre.



**Les cartes postales**

Support de diffusion populaire par excellence, les cartes postales servirent pendant la Grande Guerre de vecteur de propagande.

La carte postale constitue une documentation exceptionnelle.

Pendant la Grande Guerre furent éditées plus de 100 000 cartes, sans compter les cartes personnelles, photographies prises par les soldats et fixées ensuite sur un support postal. A cette époque il n'y avait pratiquement pas de photos dans les journaux. Ce fut donc le moyen de montrer la guerre de manière claire, variée et humaine.

Merci à Anne-Marie Begeault, Danielle Miagoux, Sébastien Houel, Christian Vidal, pour leur collaboration.

De nombreuses cartes postales nous ont été transmises par Danielle Miagoux. Elles seront visibles lors de l'exposition.



La censure s'empresse de s'emparer de cette correspondance, et dans toutes les armées en guerre, des systèmes visant à limiter la diffusion d'idées hostiles ou d'indiscrétions sont mis en place. En France, dès le 26 janvier 1915, le Grand Quartier Général institue des visites d'officiers dans les bureaux de la Trésorerie et des Postes pour vérifier que les hommes n'enfreignent pas les interdictions qui leur ont été faites. Celles-ci se résument à l'interdiction de préciser ses positions au risque d'informer l'ennemi, de transmettre des idées pacifiques ou de dévoiler les conditions de vie des poilus.

## Les prisonniers

« *Un prisonnier de guerre* » est un combattant emprisonné par une puissance ennemie en temps de guerre ».

D'après la **Convention de La Haye** signée en 1907, son identité doit être transmise à son pays d'origine, Il peut écrire des lettres et en recevoir, ainsi que des colis. S'il est valide et n'a pas le grade d'officier, il peut être contraint à travailler,

Pendant la grande guerre, ils sont répartis dans près de 300 camps souvent improvisés au début du conflit, Les conditions de vie y sont difficiles.

Trois types de camps sont répertoriés : les camps de prisonniers, les camps de représailles et des camps spéciaux, peu nombreux mais véritables usines de mort. D'après Germain Pouget, le chiffre des prisonniers pour le Cantal pourrait atteindre 2 500.

**La Croix-Rouge** porte secours aux blessés en temps de guerre et en aout 1914, elle crée l'Agence Internationale des prisonniers de guerre et se charge de retrouver les prisonniers et de leur faire parvenir courrier et colis. Elle est autorisée à visiter les camps de prisonniers et rédige un rapport qu'elle fait parvenir aux autorités des pays concernés.

Avant la stabilisation du front, à l'hiver 1914, c'est en effet une masse impressionnante de soldats qui tombent entre les mains de l'armée allemande. Très vite submergée, cette dernière organise des camps de prisonniers à l'intérieur de ses frontières qui s'étendent de l'Alsace-Lorraine à la partie ouest de la Pologne d'aujourd'hui.

Dans un but de propagande, il s'agissait d'assommer la population française par la masse des prisonniers tout en donnant une image respectable de l'Allemagne traitant bien ses prisonniers.

Dans les camps, la vie s'organise, pour faire face au cafard, qui sévit autant dans les tranchées que dans les camps, les prisonniers disposent peu à peu de livres, créent des théâtres, des orchestres, des revues artistiques, des journaux et des comités de soutien (destinés à venir en aide aux prisonniers les plus démunis), ceux qui détiennent une connaissance quelconque s'en servent de manière plus ou moins désintéressée (les tailleurs recoupent de nouveaux costumes, certains ravaudent, d'autres donnent toute sorte de cours, des conférences...), certains jouent aux cartes, font du sport...etc. Toutes ces activités ne sont pas toujours autorisées et se font parfois dans la clandestinité la plus totale. Les prisonniers doivent s'armer de patience, pour obtenir des autorisations qui sont souvent supprimées sans raisons apparentes. De nombreux prisonniers tenteront de s'évader, certains effectuent tentatives sur tentatives, d'autres y parviennent, d'autres encore se feront tuer.

A Mauriac, le Président du Comité de secours aux prisonniers est le Dr Ribbe.

Grâce aux subventions de l'Etat et de 20 communes et à des quêtes, les recettes en 1915 s'élèvent à 6 118 F pour l'envoi de 4 075 colis du 22/10/1915 au 03/06/1916.

Un colis de Noël pour les 300 soldats en captivité est expédié en décembre 1916. Il contient : chocolat, riz, pâtes, sardines, bouillon concentré, pâté de viande, lard et tabac.



Camp de Stralkowo

Journal de propagande et d'information,

**La Gazette des Ardennes** paraît du 1<sup>er</sup> novembre 1914 au 8 novembre 1918, sous l'égide des autorités allemandes. Le journal comporte des listes de prisonniers de guerre et de prisonniers décédés dans les hôpitaux allemands.

En octobre 1917, le tirage atteint 175 000 exemplaires. Les gens du Nord méprisent ce journal qu'ils surnomment le « journal des menteux » (le journal des menteurs), mais restent dépendants des informations qu'il diffuse.

Le dernier numéro est publié le 2 novembre 1918.



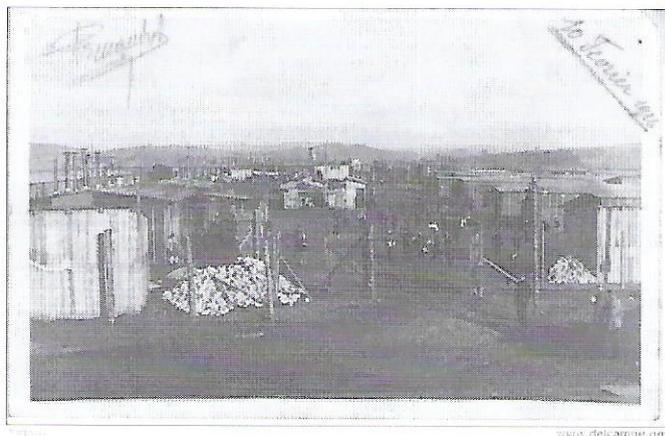
Tous les courriers étaient lus, les colis ouverts...

**Les prisonniers de la vallée du Mars (informations recueillies par JP. Verger)**

Les documents concernant les prisonniers de la guerre 1914-1918 sont rares aux archives départementales. On ne trouve qu'une liste datée d'aout/septembre 1915 faisant état de 653 prisonniers cantaliens dont 148 de l'arrondissement de Mauriac retenus dans les camps allemands.

**François VIZET**, soldat du 275eme régiment d'infanterie fut fait prisonnier dès le début de la guerre et fut enfermé au camp d'Amberg en Bavière. Durant son internement, il fit une tentative d'évasion avec 4 autres français le 17 avril 1916 mais il fut repris le lendemain.

*Nous avons trouvé quatre François VIZET dans la vallée du Mars et n'avons pas encore pu identifier celui qui a été prisonnier.*



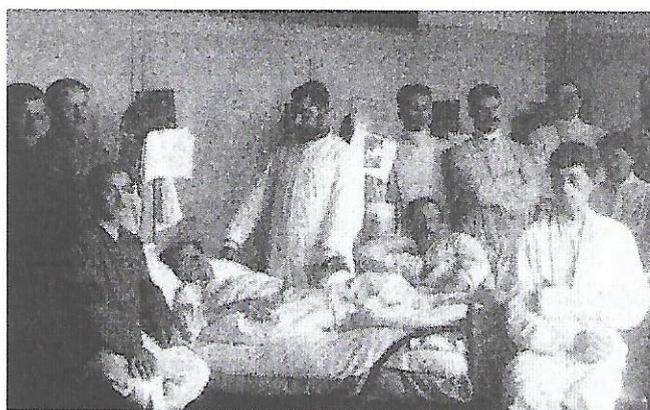
Camp d'Amberg



**Pierre LACAM**, né en 1892, incorporé au 38ème régiment d'infanterie de Saint-Etienne fut appelé sous les drapeaux en octobre 1913. Dès le début août 1914, il participa à la bataille de Lorraine. Le 23 août il était en 1ère ligne défendant le pont de Baccarat. C'est au cours de la prise de cette ville par les allemands qu'il fut fait prisonnier. Emmené au camp d'Amberg en Bavière, il y resta jusqu'à la fin de la guerre, libéré fin décembre 1918. « sa captivité fut dure dans ce camp entouré de barbelés, avec privation de nourriture et exécutant de durs travaux ». Il travailla à l'infirmerie de ce camp. Les photos qu'il a envoyées à sa famille le montrent avec un brassard de la Croix-Rouge et assis près d'un lit avec des médecins et des infirmières.

**Pierre LACAM dit « Cadet »**

Les détenus, malgré les difficultés se soutenaient entre eux et il garda après son retour au Falgoux de nombreux amis qui avaient partagé les mêmes souffrances et avec qui il correspondit longtemps.



Ses parents Jean-Baptiste LACAM et Marie JOANY, n'ayant eu aucune nouvelle de lui à partir du 12 août 1914, ont obtenu des renseignements grâce à la Croix-Rouge qu'en novembre 1914. Par la suite, Pierre envoya régulièrement des cartes postales à sa famille (les prisonniers ne pouvaient envoyer que des cartes postales réalisées dans le camp). Les parents envoyaient des colis par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Après la guerre, il fonda une famille et travailla dans les fermes (chez Cater) jusqu'à son décès en 1964. Il fut honoré par l'éloge de M. René Lavergne lors de son enterrement.

Deux frères de Pierre furent mobilisés : Jean-Marie né en 1885 et Antonin né en 1887. Ce dernier incorporé au 52ème bataillon des chasseurs alpins, porté disparu le 23/08/1914 fut également prisonnier en Allemagne (fiche Croix-Rouge). Il figure sur le monument aux mort du Falgoux (décédé le 26/09/1914). On suppose donc qu'il est mort en captivité.

Cinq millions de fiches de prisonniers et 500 000 pages de registre constituent le fonds d'archives de la Première guerre mondiale, classé au Registre de la Mémoire du Monde de l'Unesco, que le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) a mis en ligne.

### **Jean-Marie VIDAL**

né le 3/09/1892 à Rochemonteil, fils de Pierre André Vidal et Antoinette Vidal. soldat au 30eme bataillon des chasseurs de Grenoble. Disparu le 19/08/1914 au combat de Gunsbach, il est décédé en Allemagne des suites de maladie, alors qu'il était détenu prisonnier. Son décès a été fixé au 27/03/1915 par le tribunal de la Seine le 17/01/1922. IL a obtenu plusieurs décorations.

### **Jean-Marie VIDAL**

Né le 18/04/1889 au Falgoux, fils de Antoine Vidal et Marie Antoinette Vidal. caporal au 105e RI a été signalé disparu le 25/08/1914 à Roncieres près de Rambervilliers. Grace à une lettre de l'adjoint au Maire Mathieu, il fut retrouvé par sa famille. Il était prisonnier à Puchheim. Il est revenu d'Allemagne et il s'est marié en 1922 à Marie Célestine Rodde.

**Claude Antonin MAURY** né le 15 mai 1893 à St Vincent fut incorporé dans le 121ème RI le 7/09/1914 puis dans le 153ème RI le 14/01/1916, disparut le 1/08/1916 à Verdun, il fut retenu prisonnier à Stralkowo (près de la frontière entre l'Allemagne et la Russie).

Rapatrié le 29/12/1918, il fut intégré au 139eme RI en attendant de rejoindre ses foyers. Nous avons trace des courriers qu'il a adressés à sa famille.



### **Ci-dessus, Gaston Vizet,**

Né le 25/11/1894 au Falgoux, fils de Jean Vizet et Marie Bonhomme. Incorporé au 158eme RI le 16/12/1914, il disparut le 31/03/1916 à Vaux devant Damloup (55), fut prisonnier au camp de Amberg en Allemagne et rapatrié le 04/12/1918.

### **Le retour des prisonniers**

De nombreux prisonniers quittent l'Allemagne par leurs propres moyens, à pied, en charrette, en automobile, en train. À leur arrivée en France, les prisonniers sont regroupés pour passer des examens médicaux. Ensuite, ils sont envoyés dans différentes casernes pour remplir des formulaires et être interrogés. Les autorités cherchent à rassembler des preuves de mauvais traitements, ce que les prisonniers réfutent pour ne pas avoir à rester plus longtemps loin de leurs familles.

Le ministère de la Guerre a donné des instructions pour rendre le retour des prisonniers plus chaleureux : « Les populations doivent leur faire un accueil cordial auquel les souffrances de la captivité leur donnent le droit ».

En France, les prisonniers sont déçus car ils ne reçoivent pas les honneurs espérés. Leur combat moral dans les camps n'est pas reconnu. L'amertume s'installe. Les prisonniers sont exclus de la Médaille militaire et de la Croix de guerre.

Le fait d'avoir été prisonnier est perçu comme honteux par l'opinion publique.

Lors du paiement des indemnités aux soldats, les anciens combattants reçoivent vingt francs par mois passé au front. Le prisonnier reçoit quant à lui quinze francs, somme qui l'assimile à une personne non reconnue comme ancien combattant.



### Appel aux femmes françaises

Un discours est adressé aux femmes françaises par le Président du conseil (Premier ministre), pour qu'elles remplacent partout les hommes mobilisés au front.

Ce document illustre bien un aspect nouveau et fondamental de la guerre qui commence : alors que nous ne sommes qu'en août 1914 (début de la mobilisation), le Président du Conseil lance un appel à la mobilisation des femmes et des enfants, donc des civils, pour participer activement à l'effort de guerre.

Cela annonce l'**aspect total du conflit**.

Cet appel a un **objectif** : « *Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année et de préparer celles de l'année prochaine* ».

Les femmes remplacent donc les hommes partis combattre : il s'agit de diffuser l'idée d'un « front intérieur » en parallèle avec le véritable front, le champ de bataille : « *Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille . . .* »

Pour obtenir cet engagement des femmes, Viviani fait appel à leur patriotisme :

« *Vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service. Ce n'est pas pour vous, c'est pour Elle que je m'adresse à votre cœur.(...) Il faut sauvegarder ..... l'approvisionnement de ceux qui défendent à la frontière, avec l'indépendance du pays, la Civilisation et le Droit* ».

On retrouve l'état d'esprit qui prévaut alors partout en Europe : la guerre qui s'engage est vécue comme une croisade, les belligérants sont convaincus du bien fondé des valeurs qu'ils défendent et ils pensent que Dieu est à leurs côtés.

**Le 6/11/1917, le sous-préfet de Mauriac envoie une circulaire aux maires des villages :**

« *J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un certain nombre de prisonniers de guerre vont être disponibles.*

*Je vous prie de signaler à M.M. les agriculteurs l'intérêt qu'il y a à ce que ces équipes soient utilisées dans la culture cantalienne cet hiver.*

*Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'en cas de non emploi, ces équipes seraient retirées par l'autorité militaire et il y aurait de grandes difficultés pour les obtenir pour les grands travaux. La main-d'œuvre est assez rare et les travaux d'entretien des prairies et autres assez nombreux, pour que les prisonniers de guerre rendent des services même en hiver.*

*Je vous serai obligé de me faire connaître avant le 12 novembre et aussitôt que possible les équipes que l'on peut placer.*

*A l'heure actuelle, les prisonniers se paient 1,10 F par jour de travail et 0,30 F les jours où ils ne travaillent pas. Le gardien lorsqu'il travaille reçoit une indemnité de 1 F 50 par jour de travail. Les équipes peuvent être mises directement à disposition des exploitants. »*

Merci à **JP. Albessard** pour nous avoir transmis cette circulaire (Le Vaulmier)

### La réquisition des chevaux en août 1914

La place de l'animal domestique de ferme reste essentielle durant le conflit. La réquisition qui va affecter les campagnes dès le début de la guerre aura d'importantes conséquences sur le quotidien des travaux agricoles dès l'été 1914. Moins de bras avec les jeunes hommes valides qui partent, moins de force de travail avec la réquisition des chevaux, c'est toute l'activité agraire qui s'en trouve désorganisée dès le début du conflit, sur tout le territoire, donc loin de la zone supposée du front.

N'oublions pas que le grand besoin de chevaux est motivé par deux éléments importants : au début de la guerre la force de traction reste encore majoritairement celle des animaux de trait notamment pour la logistique et l'artillerie, d'autre part la cavalerie est aussi au début de la guerre une force combattante qui reste un modèle des armées. En 1914 l'armée française compte encore 89 régiments de cavalerie à cheval.

La fin des moissons et les battages vont s'effectuer en son temps, malgré l'absence des hommes mobilisés et des animaux réquisitionnés.

Pour aider financièrement les femmes, un décret du président de la république permet d'attribuer des allocations aux familles nécessiteuses des mobilisés. Cette allocation journalière s'élève à 1,25 franc.

### L'administration en appelle aux maires pour que la moisson soit achevée en l'absence des mobilisés.

En application des instructions du ministre de l'Agriculture, le préfet demande aux maires de convoquer leurs conseils municipaux pour faire l'inventaire de la main-d'œuvre encore disponible pour les travaux agricoles et, le cas échéant, dresser un état des machines agricoles, afin de répartir ces moyens sur le territoire de la commune pour achever la moisson. Si ces moyens ne suffisent pas, les maires doivent faire connaître les besoins de leurs communes en main-d'œuvre (il s'agit d'ouvriers au chômage) et faire voter les crédits nécessaires à son paiement.

*En juin 1917, au Falgoux, une faucheuse est achetée au compte de la commune à M. Ythier, forgeron, pour 480 F.*

L'armée ne dispose dans ses casernes que d'une petite partie des moyens de transport et du ravitaillement dont elle aura besoin en temps de guerre. Elle trouve ces ressources en les prélevant sur la vie civile de la nation : ce sont les réquisitions ou obligation de céder des produits et des services au tarif fixé par l'armée.

Pour le préfet Hélitas, la Première Guerre mondiale se traduit par un certain nombre de mesures de rationnement .

Le **ravitaillement** est l'obsession du gouvernement, qui craint le mécontentement de la population et des soldats. Il fait placarder dans le Cantal la mesure qui vise à limiter le superflu et donc à économiser les denrées alimentaires de première nécessité (beurre, lait, farine et sucre). Il est à l'origine de la mise en place des comités de répartition du sucre, de la farine, du blé et du charbon. La pénurie alimentaire et l'insuffisance d'autres articles se développent rapidement après le début de la guerre. Dès 1915, on prévoit de rationner le pain. En 1916, la pénurie est telle que le marché noir se développe, les citoyens étant réduit à manger du pain noir. La récolte est mauvaise et la pêche est interdite.

En 1917, la population française est répartie en 6 catégories pour la mise en place de tickets de rationnement. De même, par voie d'affiche, on demande aux Cantaliens d'économiser le charbon, l'essence et le pétrole.

Ces produits ont été rationnés de 1917 à fin 1918. Avec la mécanisation du conflit, aviation, chars d'assaut et transports de troupes, l'essence et le pétrole deviennent des produits hautement stratégiques.

Republique Française — Préfecture du Cantal

## AUX POPULATIONS DU CANTAL

Pour hâter la Victoire,  
Pour épargner la vie de nos Soldats,  
*il nous faut :*

**Un Matériel toujours plus puissant;**  
**Un stock de Munitions toujours plus abondant.**

Ce matériel, ces munitions, nous ne les aurons qu'en laissant à la disposition des usines de guerre la plus grande quantité possible de charbon, d'essence et de pétrole.

Les habitants du Cantal auront donc à cœur, j'en suis convaincu, de coopérer efficacement à la Défense nationale en s'imposant, dans la plus large mesure, des économies de feu et de lumière.

Les populations de l'arrière doivent accroître la force combattive de la France.

Le Cantal ne manquera pas à ce devoir sacré.

Publ. à l'initiative de M. Hélitas, Préfet du Cantal.

Le Préfet du Cantal,  
M. HÉLITAS.

Amis — Reg. 1020, L. 10/11/1917

La base de l'alimentation est toujours le pain. On annonce au mois d'août 1917 que des carnets de pain seront distribués aux chefs de famille. Les cartes de pain sont nominatives et des carnets de tickets de 100g sont alloués pour le mois

Chaque ticket quotidien de cette famille correspond à 100 grammes de PAIN		Les tickets ne peuvent être utilisés qu'un jour indiqué	
31 100 juillet PAIN	30 100 juillet PAIN	29 100 juillet PAIN	28 100 juillet PAIN
27 100 juillet PAIN	26 100 juillet PAIN	25 100 juillet PAIN	
24 100 juillet PAIN	23 100 juillet PAIN	22 100 juillet PAIN	21 100 juillet PAIN
20 100 juillet PAIN	19 100 juillet PAIN	18 100 juillet PAIN	17 100 juillet PAIN
16 100 juillet PAIN	15 100 juillet PAIN	14 100 juillet PAIN	13 100 juillet PAIN
12 100 juillet PAIN	11 100 juillet PAIN	10 100 juillet PAIN	9 100 juillet PAIN
8 100 juillet PAIN	7 100 juillet PAIN	6 100 juillet PAIN	5 100 juillet PAIN
4 100 juillet PAIN	3 100 juillet PAIN	2 100 juillet PAIN	1 100 juillet PAIN

Ticket de pain (recto)

Le boulanger de Saint-Vincent ayant été mobilisé et son commerce vaquant, le conseil municipal prit la décision de fonder une boulangerie municipale (assurée par M. Jean Faucher). Celle-ci fonctionnait avec des farines fabriquées sur place (rappelons qu'il y a eu près de 100 moulins dans la vallée du Mars) et qui ne coûtaient rien, car elles faisaient l'objet d'une imposition municipale. De même le four était chauffé avec des fagots de bois réquisitionnés. Ceci explique que l'affaire était très rentable, tellement bien que la guerre ayant cessé, la mairie décida de continuer ce commerce.

Il fallut une décision préfectorale, quelques années après l'armistice, pour en faire cesser l'exploitation. Entre temps, la mairie avait amassé un bon petit magot.

Jack Roger, d'après délibérations municipales

9 août 1914 délibération municipale Saint-Vincent

« En vue de parer à la disette de pain amenée par la mobilisation générale, le Conseil Municipal décide la réquisition des seigles de froment de la moisson en cours dans la commune et pour procéder à cette réquisition nomme une commission de 5 membres à savoir M. Lafarge Henri Maire et MM. Chabrier, Chaulet, Ducher et Faucher. Vu l'urgence, M. le Maire est chargé de prendre dès maintenant un arrêté ordonnant le recensement des gerbes de chaque propriétaire ou fermier de la commune par le soin de la dite commission..

Pendant la durée du conflit, la poste ne pouvait plus assurer le transport et la distribution du courrier. Aussi, l'ensemble des 3 communes de la vallée du Mars avait organisé un système pour y remédier. De bon matin, à pied, un proposé au portage partait du Falgoux. Au Vaulmier, il était relayé par un autre jusqu'à St Vincent où un troisième larron devait aller jusqu'à Pons ou était déposé le courrier à distribuer. Dans l'autre sens, le même système fonctionnait dans les mêmes conditions. (info de Jack Roger)

République Française — Préfecture du Cantal

# RATION ET TICKETS DE PAIN

## AVIS TRÈS IMPORTANT

Le PRÉFET du Cantal a l'honneur de rappeler que le contingent en farine mis à la disposition du département étant limité les taux des rations journalières et la délivrance des tickets de pain doivent être rigoureusement observés si l'on veut pouvoir lui permettre de fournir régulièrement du pain aux populations jusqu'à la prochaine récolte.

### RATION DE PAIN

Catégorie E (Enfants âgés de moins de 3 ans) 100 grammes par jour.  
 Catégorie J (Enfants âgés de 3 ans à moins de 13 ans) 200 grammes par jour.  
 Catégorie A (Enfants de 13 ans et au-dessus et adultes, hommes ou femmes) 400 grammes par jour.  
 Catégorie T (Adultes se livrant à des travaux de force) 400 grammes par jour.  
 Catégorie V (Hommes et femmes âgés de plus de 60 ans) 200 grammes par jour.

**Catégorie E, J, A, T, V.**

Les tickets de pain sont délivrés par les mairies sur présentation des cartes d'alimentation et des tickets de pain.

### TICKETS DE PAIN

Les tickets de pain sont délivrés par les mairies sur présentation des cartes d'alimentation et des tickets de pain.

### SANCTIONS PÉNALES

Les titulaires des cartes d'alimentation sont tenus de présenter leur carte à toute réquisition des autorités. Toute personne ayant fait une fausse déclaration ou trouvé en possession d'une carte d'une catégorie autre que celle à laquelle elle peut prétendre ou de tickets de pain, ou qui n'a pas droit sans motif légitime à la possession de ces cartes d'alimentation et des tickets de pain, est puni de prison et d'amende.

Le Préfet du Cantal  
 Emile RIOM

1917, délibération municipale St Vincent

« Afin d'assurer le maintien de la boulangerie communale mise en place en 1914, et en vue d'assurer de façon régulière les transports du bois, des farines et des grains, le Conseil Municipal arrête :

- 1) Le transport du bois sera assuré par voie de réquisition à l'adresse des habitants de la partie de la commune comprise dans la vallée du Mars, propriétaires de bœufs ou de vaches pouvant s'atteler et disposant d'un homme au moins capable de conduire une paire.
- 2) Ces propriétaires seront convoqués d'après un tableau de roulement déposé en mairie.
- 3) Ils recevront pour chaque chargement reconnu suffisant la somme de 3 F comme prix de transport.
- 4) Pourront être soumis à la réquisition les propriétaires de chevaux ou juments pour le transport des farines et des grains de Mauriac.
- 5) Tout prestataire qui ne se conformerait pas sous huitaine serait considéré comme récalcitrant et poursuivi en conséquence ».

**L'accueil des réfugiés** venant des zones de combats, de la région parisienne et des états envahis par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie a nécessité dès le début de la guerre la mise en place, par la préfecture du Cantal, de services spécialisés et d'une abondante correspondance : évaluation des logements disponibles, versement d'allocations, répartition des réfugiés dans les communes....

Pour le département, on estime à une bonne trentaine les convois à l'arrivée d'Aurillac, Saint-Flour et Mauriac, ce qui représente pour la période août 1914-octobre 1918, un peu moins de 15.000 personnes.

### Les réfugiés dans la vallée du Mars (1914-1918) - article de JP. Verger

Dès le début de la guerre, les allemands vont occuper le Nord et l'Est de la France, détruisant de nombreux villages et entraînant l'exode de la population.

Les envahisseurs facilitent le départ de ces populations constituées de femmes, d'enfants et de personnes âgées considérés comme « des bouches inutiles ». Des convois ferroviaires les amènent alors, après un voyage épuisant, à Evian, Annemasse, Genève où elles sont accueillies puis dirigées vers les départements d'accueil.

En juillet 1915, on comptait près de 2500 réfugiés dans le secteur de Mauriac, puis seulement une centaine en 1917.

Les trois villages de la vallée du Mars vont en accueillir : le Vaulmier 39, le Falgoux 32 et Saint-Vincent 4.

Certains réfugiés resteront jusqu'à la fin de la guerre, mais beaucoup ne feront qu'un court passage, ne faisant que transiter dans le Cantal avant de rejoindre des membres de leur famille dans d'autres régions.

Ces réfugiés sont en majorité des femmes et leurs enfants. 21 femmes et 41 enfants ont été dénombrés dans nos trois villages. Il n'y eut que 12 hommes dont 10 avaient plus de 45 ans. Ils étaient originaires du Pas de Calais, de la Meuse, de la Meurthe et Moselle. Souvent plusieurs familles provenaient de la même localité. Au Falgoux, des familles belges étaient présentes dont deux jeunes, restés peu de temps, s'engageant dans l'armée belge.

Dans nos villages, ces réfugiés sont logés modestement, souvent gratuitement (au début) mais rapidement, ils devront payer un loyer (8 F par mois à St Vincent).

Ils sont partis précipitamment sans vêtement et bénéficieront d'aides de la part d'associations (aide aux réfugiés, Croix-Rouge...) mais aussi de certains habitants et des municipalités.

Certains trouveront du travail mais souvent, bien qu'agriculteurs, ils ne connaissaient pas l'élevage et les techniques agricoles locales.

A la fin de la guerre, la plupart seront rapatriés. En septembre 1919, le maire de St Vincent signala au préfet « *qu'il n'y avait plus de réfugiés depuis que Henri Laurence et Céline Leroux sont allés habiter à Mauriac le 1er juin 1919* ».

Toutefois, certains de ces réfugiés ne reviendront jamais dans leur village d'origine. Marie Devrock de Messines (Belgique) décéda au Falgoux en 1916 et sera enterrée dans le cimetière local. D'autres sont retournés dans leur village et y ont fondé une famille. Léa Pellez, né en 1901 est retournée à Dampvitoux (54) et a eu une descendance (Patard).

**Des réfugiés à St Vincent de Salers (délibérations municipales)**

Début 1915, suite à une circulaire préfectorale concernant le placement dans la commune de réfugiés des régions envahies récemment arrivés dans la Cantal, Le Conseil Municipal considère qu'il n'existe pas dans la commune de logement pouvant être mis à disposition des réfugiés. La commune, très pauvre, a déjà dépensé au 31/12/1914 la somme de 315 F en paiement du supplément de pension de réfugiés. Elle a encore à cette date une réfugiée du Pas-de-Calais pour laquelle elle paye 0,75 F/jour et se déclare donc dans l'impossibilité de faire des nouvelles admissions.

Néanmoins, en devoir humanitaire et patriotique, elle vote la somme de 50 F à prendre sur les fonds libres de la commune pour leur venir en aide.

De plus, renouvellement du crédit de 180 F pour la réfugiée à la charge de la commune.

« En avril 1915, le Conseil Municipal accepte l'hébergement de 4 évacués adultes français. Il a accueilli 3 femmes adultes et un enfant de 12 ans. Deux personnes ont été placées à l'hôtel Faure et deux à l'hôtel Maury à raison de 1,75 F par jour et par personne.

Les frais pour les réfugiés belges et français sont remboursés aux communes jusqu'à concurrence de 1,25 F/jour/adulte et 0,50 F par enfant de moins de 16 ans.

Il résulte pour la commune une charge journalière de 20,75 F à laquelle elle se propose de faire face au moyen de l'ouverture d'un crédit sur les fonds publics communaux.

La somme de 330 F est votée pour paiement de la part qui incombe à la commune ».

**Dans les registres d'état civil de St Vincent**  
le 21/09/1917, on trouve mention du décès d'une réfugiée originaire de Albin-St-Nazaire (Pas-de-Calais), Gabrielle ACARD 87 ans veuve LAURENCE. Elle était réfugiée avec son fils Henri LAURENCE et sa femme Céline LEROUX (56 ans).



**Dans le registre d'état civil du Vaulmier, en 1916,** Claire VERPILLIER épouse DOMANGE 42 ans originaire de Dampvitoux est momentanément réfugiée au Vaulmier et accouche d'un enfant mort-né alors que son mari, mobilisé est soigné dans un hôpital. Le 25/08/1918 une enfant de 3 ans décède au Vaulmier. Elle est la fille de Hélène LAMBIN réfugiée provisoirement de Wambrechies dans le Nord alors que son mari est sur le front.



Dans le Bulletin des réfugiés du Nord de la France (Gallica) on trouve plusieurs familles originaires de Dampvitoux en Meurthe et Moselle qui ont été réfugiés au Vaulmier via Genève en avril 1915 :

PALLEZ Louis, Marie et Léa

NAUDIN Marie

LAURENT Arthur, Justine et Lucien

CANTON Marie et Marthe

DOMANGE Clément, Robert, Lucien et Marcelle.

Passage obligé par Genève

Dès la déclaration de la Guerre le 2-08-1914 se pose le **problème du financement du conflit**, car l'impôt n'est pas suffisant pas plus que les avances de la Banque de France . Il convient donc d'avoir recours à l'**emprunt** en France (emprunt pour la Défense Nationale et Bons de Défense) et à l'étranger, d'où la nécessité d'offrir, en cette période de guerre une garantie or aux Etats prêteurs.

Alors une campagne nationale, avec l'aide de la Banque de France. est organisée pour convaincre les français d'**ECHANGER** leur or contre des billets de la B. de F ou de souscrire aux emprunts.

La campagne de « propagande » en faveur de l'échange est effrénée auprès des français qui répondent massivement à cet appel en déposant leur or dans les banques, les postes, les perceptions. En échange de pièces d'or françaises (pièces de 5, 10, 20, 40, 50 et 100 Frs) il sera remis la contrepartie en billets de banque.

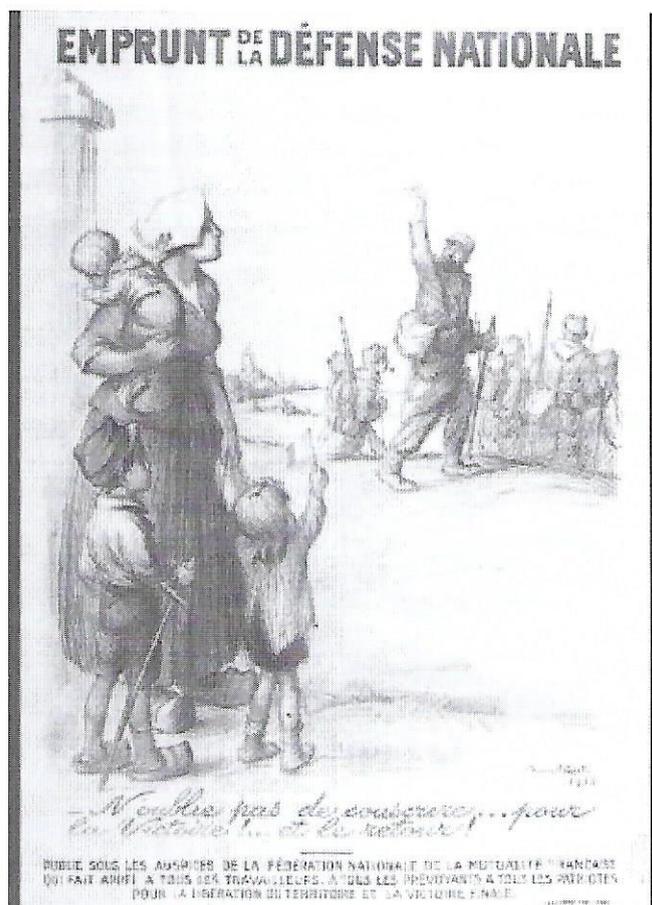
La France fera **quatre emprunts nationaux** : 1915, 1916, 1917, 1918.

Pour encourager et convaincre les particuliers à verser leur or, les journaux diffusent régulièrement des notes et des invectives.

Outre les articles, la propagande pour inciter à soutenir l'emprunt s'exprime aussi par des formules régulièrement répétées : « *Votre or c'est la vie humaine* » « *Plus d'or moins de sang.* » « *Conserver son or c'est trahir le pays, c'est lui refuser les moyens de soutenir la guerre.* »

De juillet 1915 à novembre 1918 la Banque de France a réuni 2 400 millions en or soit environ la moitié du stock détenu par les particuliers.

*Document trouvé dans un grenier de St Vincent*



Cette affiche est due au célèbre dessinateur Poulbot. C'est la France rurale qui est à l'honneur, car plus de la moitié des Français sont encore des ruraux.

L'homme qui s'adresse à son épouse paraît relativement âgé.

Mais rappelons le, 33 classes d'âge sont parties à la guerre.

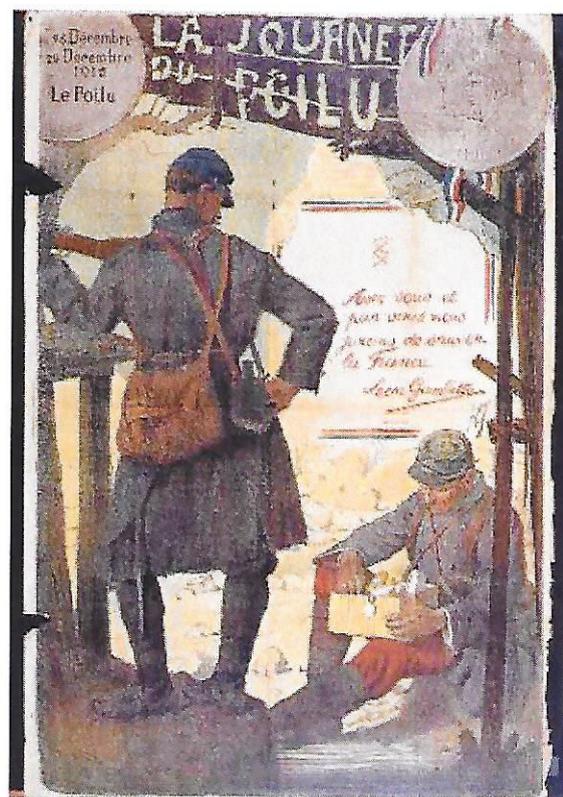


*Soldat allemand terrassé par le coq gaulois*

Merci à Véronique Bourinet (Pierre Espinasse) et Danielle Miagoux (Antonin Meynial) pour nous avoir transmis une photo des cadres ci-dessous recensant les médailles obtenues par ces deux combattants de la vallée.



- 1 **Médaille de participation à la guerre 14/18**
- 2 **Médaille de la croix de guerre**, décernée pour conduite exceptionnelle au cours de la 1ère guerre.
- 3 **La croix du combattant**. Sur le revers, à l'intérieur du médaillon central, une branche de laurier est entourée par l'inscription : « combattant volontaire »
- 4 **Médaille interalliée de la victoire** remise aux militaires qui en font la demande et qui sont restés au moins 18 mois sous les drapeaux. Une blessure ou une citation dispense de cette condition de durée.
- 5 **La croix d'Orient** décernée aux militaires qui formèrent l'armée d'Orient de 1916 à 1918.
- 6 **Médaille des blessés de guerre**.
- 7 **Médaille de Verdun**, décernée aux combattants de Verdun.
- 8 **Médaille de Serbie**. Pour avoir combattu dans l'armée d'Orient de 1915 à 1918 et ayant permis la libération de la Serbie.
- 9 **Médaille militaire** pour des services militaires exceptionnels.



Cette **affiche de Jonas** présente les soldats dans l'uniforme de 1870, le pantalon garance et la capote bleue. Cet uniforme est peu à peu remplacé à partir de 1915 par l'uniforme bleu horizon (pantalon, longue capote, brodequins et bandes molletières) et le casque.

Les deux poilus sont représentés dans leur univers quotidien : la tranchée et le monde des ruines. L'un de dos surveille ; l'autre, face à nous, ouvre un colis qui le remplit de joie. Ce colis, il l'a reçu grâce à la collecte organisée à l'arrière. Les deux médailles reproduites en haut à gauche et à droite, évoquant la médaille militaire, sont celles que le contributeur recevait en gage de sa participation.